



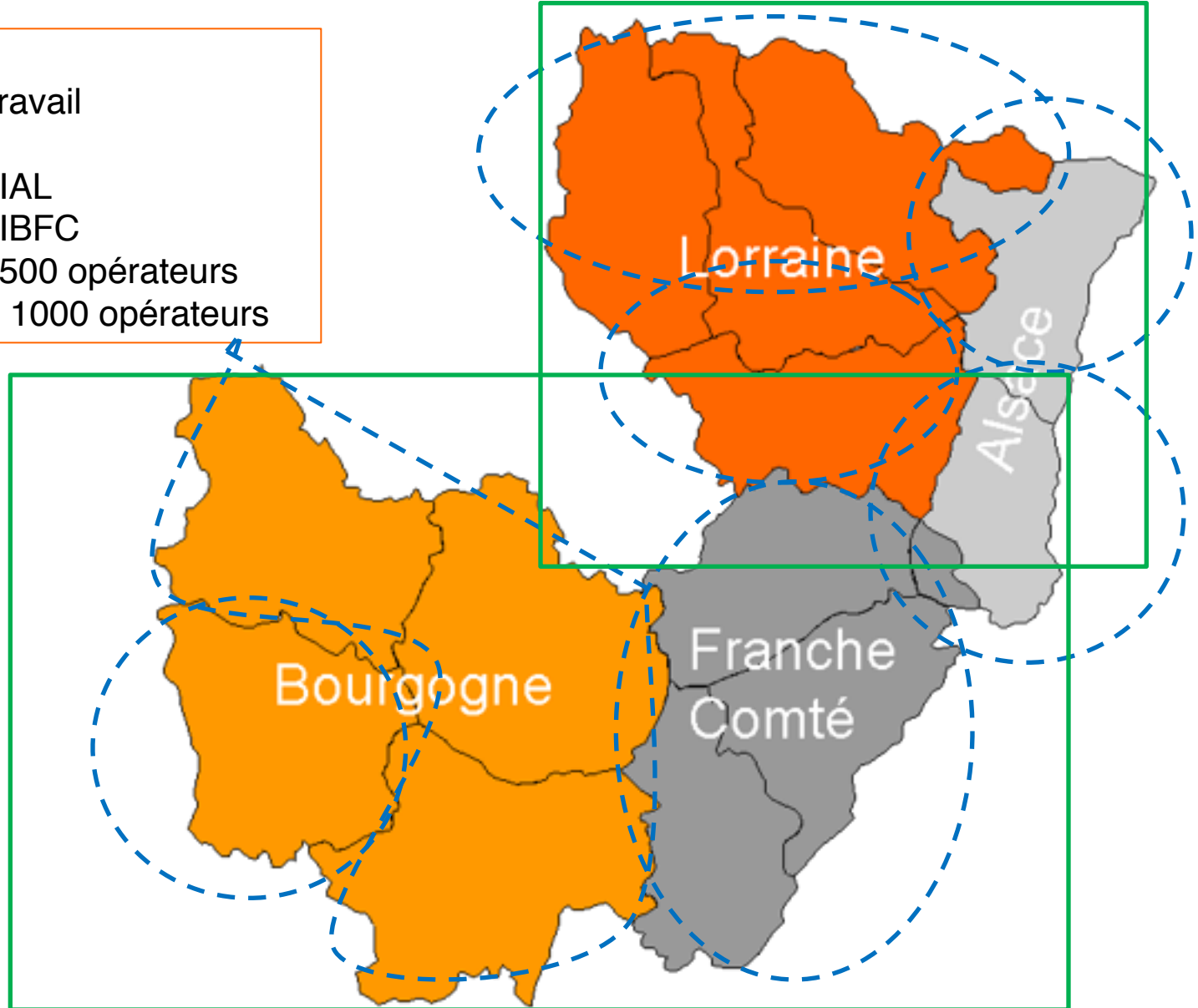
# Approche ergonomique de la « pénibilité » dans les activités des techniciens intervention réseau

Angelo Ricciardella –Chef de Projet Environnement du Travail – Ergonome

22 Mai 2014

# Présentation générale et organisation de la pluridisciplinarité

7700 salariés  
8 Médecins du travail  
2 périmètres UI  
3 préventeurs UIAL  
3 préventeurs UIBFC  
Effectif UI AL : 1500 opérateurs  
Effectif UI BFC : 1000 opérateurs



## La problématique de la pénibilité chez Orange

- Suite à l'échec de la négociation syndicale sur « des mesures de réparation de la pénibilité » FT-Orange décide de manière unilatérale de définir les populations éligibles : (majoritairement Unité d'Intervention)
- les salariés ayant exercé dans les répartiteurs (Technicien d'Intervention répartiteur) ayant acquis une ancienneté de 15 ans (minimum) sur cette activité (2012)
- les salariés ayant exercé dans les « magasins des Unités techniques » avant 1995. (2013)
- les salariés travailleurs réguliers de nuit à raison d'au moins 38 nuits complètes par an. (2013)
- les salariés ayant travaillé en équipes successives alternantes comprenant des heures de nuit régulière « susceptibles de laisser des traces durables sur la santé (ex : les centres Satellites) (2013)
- tout autre salarié pouvant démontrer une exposition à des situations dites « de pénibilité » sur une période contiguë ou non d'au moins 15 ans sur la base d'un déclaratif individuel réalisé par le salarié, contrôlé et validé par l'entreprise. (2013)

# Les réactions de la pluridisciplinarité de prévention

- Les choix se basent sur des représentations d'activités qui ont aujourd'hui quasi toutes disparues.
  - La question : pourquoi ces métiers en particulier? alors que d'autres métiers observés ces trois dernières années sont susceptibles de présenter des facteurs de pénibilité.
  - finalement quels éléments factuels?
- la pluridisciplinarité de prévention à la DOE décide de mobiliser les représentants métier afin d'enclencher une démarche basée sur l'analyse de l'activité réelle pour définir précisément la pénibilité dans les activités de technicien d'intervention en particulier.

## Quels arguments ?

- En référence à l'ANI de Juin 2013 « vers une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle »
- Le contrat social Orange « Conquête 2015 » (signé en 2012) point 4 : « Un environnement de travail de qualité, des conditions de travail adaptées à l'activité »
- Une volonté du directeur SQVT de mettre à jour l'ensemble des DU de toutes les unités (environ 30 DU pour les UI) sur l'évaluation de la pénibilité d'ici fin 2014.

## Les étapes nécessaires :

- Trouver les sites pilotes susceptibles d'être surexposés dans le cas où la pénibilité est démontrée et reconnue.

- Constituer un COPIL :

Le préventeur national

Les médecins du travail concernés selon leur périmètre d'intervention (4)

Les préventeurs de l'unité pilote (3)

Le DRH de l'unité pilote

Représentants du département EDT (profil ergo/ psycho) (2)

→ Accord méthodologique



# Organisation pluridisciplinaire et planning

- 12 journées d'observations pour les techniciens Boucle Locale: 4 avec les médecins, 4 avec les préventeurs, 4 avec les IST
- 5 journées d'observations pour les techniciens Répartiteurs : 2 avec des médecins, 2 avec des préventeurs, 1 avec un IST
- Validation des compte-rendus par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire
  
- Février-Mars : création du COPIL, préparation et validation de la méthode
- Mars-Mai : réalisation des observations Boucle Locale et Répartiteur, rédaction des compte-rendus
- Mai - ... : réalisation des observations pour les autres métiers de techniciens



# La méthodologie

## I. Décrire la situation de travail

- Analyse globale de l'activité : au cours d'une journée
- Décrire les équipements utilisés, l'environnement de travail, la tâche prescrite, l'organisation, ...

## II. Formulation des hypothèses

## III. Analyse approfondie de l'activité (chroniques d'activités et vidéos)

- Analyse des postures
- Tonnage
- ...

Synthèses

Inclure en annexe (et dans le DU)

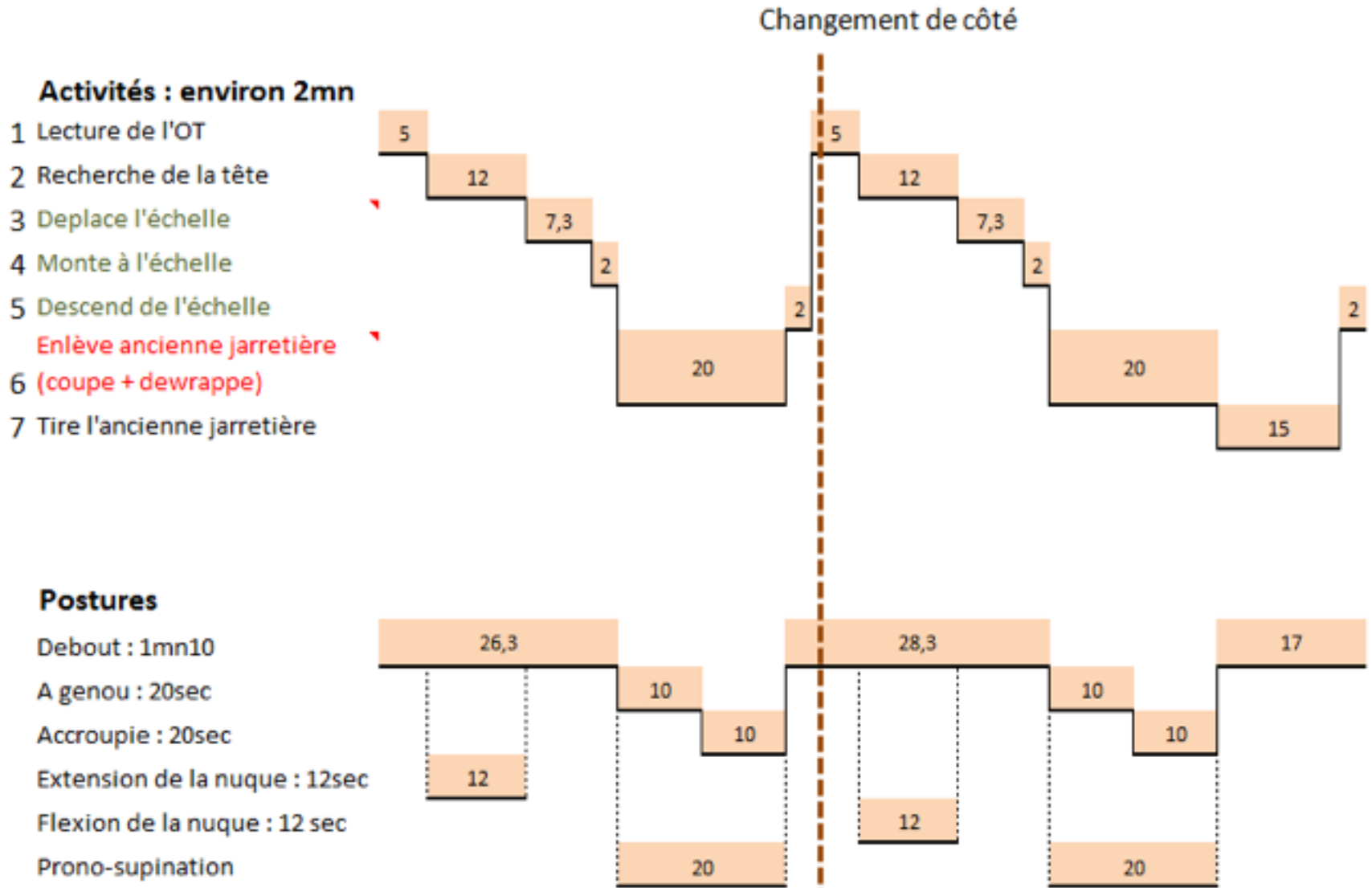
→ à laquelle s'ajoute une démarche d'évaluation qualitative

# Document de synthèse (travail en cours)

Nom du poste : <b>Technicien intervention répartiteur (itinérant)</b>
EPI : chaussure de sécurité, gants « mitaine » (peu utilisé), casquette renforcée (non utilisée)
Lieu, environnement de travail : répartiteur et sous-répartiteur (extérieur)
Notes sur l'organisation : activité qui se réalise seul, marges de manœuvres importantes pour réguler son activité

Tâche	Activités	Durée	Postures	Manutention	T°C	Bruit
Prise de service	Activité 1 : Lecture et impression des OT Activité 2 : Organisation des activités de la journée Activité 3 : Temps de partage avec les collègues	30mn – 1 h (/ jour)				
Déplacement en véhicule	Activité : déplacement vers les différents répartiteurs et sous-répartiteurs	1h30-2h30 (/ jour)				
Intervention en répartiteur	Activité 1 : construction jarretière Activité 2 : déconstruction jarretière Activité 3 : test de ligne	6mn (2h/jour) 2mn (1h/jour) 5mn (1h/jour)	Posturogramme 1-2	Analyse des manutentions	Voir analyse répartiteur (Diemer)	Voir analyse répartiteur (Diemer)
Intervention en sous-répartiteur	Activité 1 : construction jarretière Activité 2 : déconstruction jarretière Activité 3 : test de ligne	4mn (30mn/jour) 1mn (30mn/jour)	Posturogramme 3-4	Analyse des manutentions	Soumis aux variations climatiques	Soumis aux bruits extérieures

# Une chronique d'activité : Déconstruction de jarretière (en répartiteur)



# Résumé des facteurs de pénibilités

- Contraintes physiques
  - Manutentions manuelles : pas de pénibilité (NF X35-109)
  - Postures pénibles : posture accroupie/à genou/prono-supination (wrappe/dewrappe)
  - Vibrations : non concerné
- Environnement physique
  - Agents chimiques dangereux : aucun ACD utilisé
  - Milieu hyperbare : non concerné
  - Températures extrêmes
  - Bruit

} Environnement en répartiteur variable, mais pénible ?
- Rythmes de travail
  - Travail de nuit : non concerné
  - Équipes successives alternantes : non concerné
  - Travail répétitif : non concerné

## Le ressenti de la pénibilité

- Le plus pénible au niveau du ressenti est le temps passé dans les véhicules ;
- La température en été dans certains répartiteurs ;
- Le bruit dans certains répartiteurs.

### Enquête Secafi (2012) :

- Impression sur l'ambiance sonore : 13% la trouve très désagréable, 37% désagréable, 38% agréable, 8% très agréable ;
- Répétitivité du travail : 12% le trouve très répétitif, 30% répétitif, 50 % non répétitif, 8% pas du tout répétitif.
- La possibilité d'organiser sa journée soi-même (sauf urgences éventuelles) ressenti comme très positif ;

merci

